

INFORMATIONS ET MARCHE A SUIVRE POUR ENGAGEMENT APPRENTI-E-S

CANDIDAT-E-S

Les candidat-e-s s'inscrivent auprès du CEP UIG-UNIA (ci-après CEP) pour passer le Test UIG de logique&raisonnement et le Test EVA de français&mathématiques.

Les inscriptions sont ouvertes dès le mois de décembre.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur www.cep-formation.ch/candidat

5 sessions sont proposées chaque année, à raison d'une par mois de février à juin.

ENTREPRISES

Dans la mesure du possible, les sélections et engagements doivent être terminés avant le 30 juin, afin de permettre la constitution et l'organisation des classes de l'école professionnelle et du CEP, de la meilleure façon avant la période estivale, mais au plus tard au 31 juillet*

Rappel des étapes pour les entreprises :

1. **Réception des dossiers complets des candidats transmis par le CEP suite aux tests.** Les dossiers contiennent : lettre de motivation, CV, photo, derniers bulletins scolaires, résultats des tests et autres attestations le cas échéant.
2. **Début du processus de recrutement** : pré-sélections des candidat-e-s, entretiens, stages,....
3. Lorsque la sélection est terminée, **préparation du contrat d'apprentissage et de ses annexes** :
 - a) le contrat d'apprentissage vierge est téléchargeable sur <https://www.ge.ch/devenir-entreprise-formatrice/engager-apprenti-apprentie>
 - b) le contrat devra débuter au plus tard le jour de la rentrée scolaire genevoise, au plus tôt il peut débuter le 1^{er} juillet
 - c) salaire et vacances : voir recommandations de l'UIG sur <https://www.uig.ch/cct-uig-unia/>
 - d) pour les apprenti-e-s frontalier-ère-s ou étranger-ère-s, une demande de permis doit être déposée rapidement à l'OCPM (Office cantonal de la population et des migrations)
 - e) réunir les pièces qui doivent être annexées au contrat <https://www.ge.ch/entrer-apprentissage/demarche-entree-formation> NB : le certificat médical n'est plus obligatoire pour ces professions
 - f) convocation du candidat-e retenu-e (et de son représentant légal s'il/elle est mineur-e) pour signature du contrat d'apprentissage
 - g) envoyer le contrat en 3 exemplaires (signatures originales) et ses annexes à **l'OFPC, Service de la formation professionnelle, Pôle Technique, Rue Prévost-Martin 6, CP 192, 1211 Genève**. Après enregistrement et validation du contrat, l'OFPC renverra à l'entreprise et à l'apprenti-e une copie validée et se chargera de l'inscription aux cours théoriques professionnels (CFPT ou EPSIC).

* *art. 7 al. 1 RFP. Approbation du contrat d'apprentissage* : Le contrat d'apprentissage doit être soumis à l'OFPC pour approbation au plus tard le 31 juillet. Toutefois, dans le cas où le contrat est conclu postérieurement à cette date ou dans les cas de force majeure, il doit être soumis, sur demande motivée, dans les meilleurs délais à l'OFPC et approuvé par celui-ci jusqu'au 30 septembre.

4. Informer sans tarder le CEP du/des engagement/s par courriel à delucia@cep-formation.ch en indiquant le nom du/des candidat-e-s retenu-e-s et pour quelle-s profession-s. Pour les Cours Inter-entreprises (CIE) de la 1^{ère} année au CEP*, ce dernier se charge de le/les convoquer pour la rentrée, après réception de l'annonce d'engagement-s.

* à Genève les apprenti-e-s des métiers de l'industrie sont engagé-e-s par l'entreprise, ils suivent toute la partie théorique à l'école professionnelle mais suivent la partie pratique durant tout ou partie de la 1^{ère} année (selon la filière) au CEP à Pont-Rouge. Cette 1^{ère} année au CEP constitue la formation pratique de base appelée « CIE » (cours inter-entreprises). A la fin de leur préparation pratique au CEP, les apprenti-e-s intègrent leur entreprise et continuent les cours théoriques.

SOUTIEN FINANCIER FACULTATIF DES ENTREPRISES

Depuis plus de 25 ans l'UIG propose des prestations spécifiques aux entreprises formatrices par le soutien au recrutement des apprenti-e-s afin d'alléger et faciliter le processus de sélection : organisation et coordination de 5 sessions de tests par an pour 100 à 130 candidats, gestion et communication des dossiers de candidature et résultats des tests, support et assistance à la sélection des dossiers, conseils aux entreprises.

L'UIG s'engage également et engage des moyens importants dans la promotion de nos apprentissages et métiers techniques : presse, internet, réseaux sociaux, portes ouvertes, zooms métiers, campagnes médias, salons des métiers, soutien à la fondation FocusTECH pour la promotion de ces métiers auprès des jeunes, etc.

Pour l'ensemble de ces prestations, il est demandé aux entreprises un soutien facultatif via :

Forfait unique par apprenti engagé

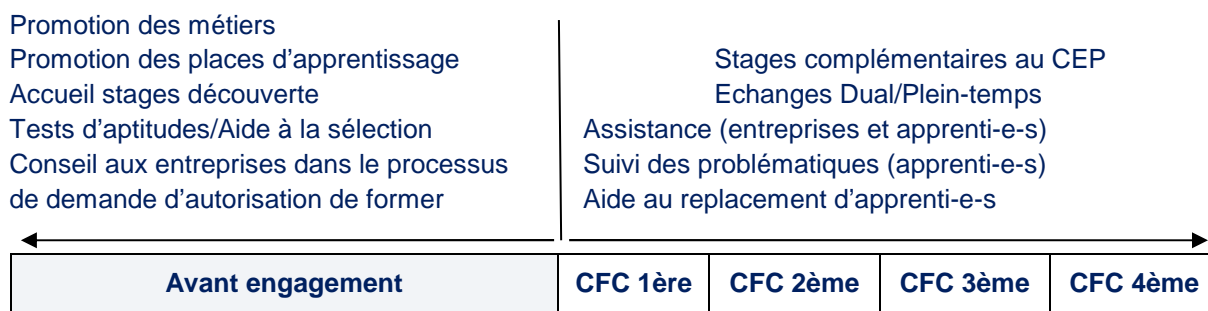
Payable en une fois durant la 1^{ère} année de la formation

Facture unique envoyée à l'entreprise entre décembre et janvier de la 1^{ère} année de formation, si l'entreprise a accepté ce soutien (via le formulaire de sondage des places offertes envoyé chaque année en décembre aux entreprises formatrices)

Le forfait est calculé sur la base d'une participation de CHF 300.- par année de formation par apprenti

Par apprenti-e en formation CFC 3 ans	1 x CHF 900.-
Par apprenti-e en formation CFC 4 ans	1 x CHF 1200.-

En résumé ce forfait participe aux coûts des prestations suivantes :



Les entreprises contribuent ainsi de façon significative, non seulement à mutualiser les frais pour le recrutement dans les apprentissages techniques, mais aussi à la promotion de ces métiers auprès des jeunes, qui représentent leurs futur-e-s apprenti-e-s et/ou employé-e-s qualifié-e-s !

UIG – Union Industrielle Genevoise
 Coordination Entreprises & Formation
 Claudine De Lucia
 022 304 40 50 - delucia@cep-formation.ch